

En un clin d'œil

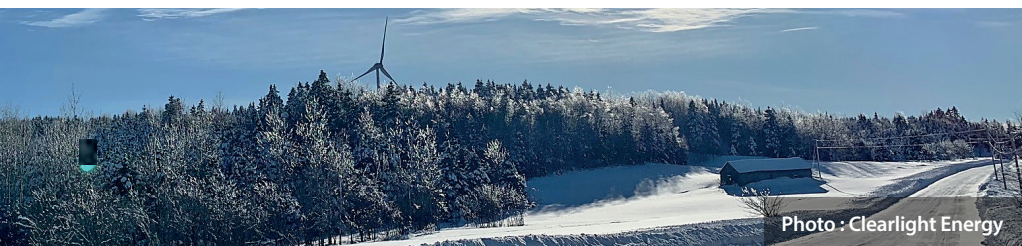
MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 22 AVRIL AU 22 AOÛT 2025



Projet de parc éolien Canton MacNider

Projet en bref

Le projet, dont la réalisation coûterait environ 400 M\$, consiste en l'installation d'un maximum de 21 éoliennes d'une hauteur de 200 m à Saint-Noël et à Saint-Damase dans la MRC de La Matapédia. Le parc fournirait 122,32 MW d'énergie à Hydro-Québec pour une période de 25 ans et il serait mis en service en 2026.



Conclusion

Au terme de ses travaux, la commission d'enquête estime que le projet devrait être autorisé, à condition que lui soient apportés certains ajustements destinés à réduire ses effets. En voici quelques exemples :

- ▶ L'initiateur, Parc éolien Canton MacNider S.E.C., une société réunissant Clearlight Energy et l'Alliance de l'énergie de l'Est, devrait adopter une politique « zéro enfouissement ».
- ▶ L'Alliance devrait contribuer activement à la recherche et au développement de solutions de recyclage et de valorisation des pales d'éoliennes au niveau régional.
- ▶ Elle devrait également diffuser publiquement ses états financiers afin d'offrir une plus grande transparence sur ses activités.
- ▶ Afin de protéger les chauves-souris, le ministère responsable de l'Environnement devrait exiger l'application de la mesure de bridage à 5,5 m/s dès la mise en service du parc éolien, en plus de demander un suivi des mortalités pour en valider l'efficacité.
- ▶ La commission invite Hydro-Québec à ajuster l'échéancier du contrat d'approvisionnement en électricité afin d'éviter la réalisation de travaux de défrichage et de déboisement en période de nidification des oiseaux.

La commission est aussi d'avis qu'Hydro-Québec devrait saisir l'occasion offerte par la procédure d'évaluation environnementale sectorielle ou régionale pour entreprendre, à court terme, une consultation élargie sur la filière éolienne.

L'audience en bref

4

séances
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion



22

mémoires
dont 12
présentés
en séance

6

**opinions
verbales**

2

commentaires

Le rapport contient

16 27 86 5
avis constats pages chapitres

Participation citoyenne

Le chapitre 2 fait état des préoccupations et des opinions du public. Il y est question :

- ▶ des retombées économiques du parc éolien;
- ▶ de son acceptabilité sociale;
- ▶ des nuisances qui y seraient associées;
- ▶ de ses répercussions sur le milieu naturel;
- ▶ de sa justification;
- ▶ de la tenue d'un débat élargi sur le développement de la filière éolienne au Québec.

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

LIRE LE RAPPORT

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

